



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 41725

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 29 octobre 2013 portant sur l'évolution des missions et de l'organisation des consulats français à l'étranger. Ce rapport préconise d'alléger les modalités d'organisation de la journée de citoyenneté à l'étranger et la nature des formalités à accomplir. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères prend bonne note de la recommandation de la Cour des comptes d'alléger l'organisation de la journée de citoyenneté à l'étranger. Il est actuellement en concertation avec le ministère de la défense pour identifier la manière de réduire l'implication des consulats dans l'organisation de ces journées.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41725

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11469

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 46